



VILLE D'ALBERTVILLE  
12, COURS DE L'HÔTEL DE VILLE - 32 104  
73207 ALBERTVILLE CEDEX  
TÉL. +33 (0)4 79 10 43 00  
FAX. +33(0)4 79 10 43 09

## TRAVAIL DOMINICAL : UNE INTERVENTION DECISIVE DU MAIRE D'ALBERTVILLE

Cabinet du Maire  
Noëlle AZNAR-MOLLIEUX  
Directrice de Cabinet et de la Communication  
Tél. : 04 79 10 43 10  
Fax. : 04 79 10 44 19  
[noelle.aznar-molliex@albertville.com](mailto:noelle.aznar-molliex@albertville.com)

Vendredi 29 janvier, s'est déroulée à la Sous-Préfecture d'Albertville une réunion décisive sur l'ouverture dominicale des commerces de grande distribution au cours de laquelle le Maire d'Albertville s'est exprimé, faisant valoir le point de vue qu'il défend depuis de longues semaines, et qui a prévalu. C'est un premier succès dans le combat mené notamment par les salariés du supermarché ED depuis plusieurs mois. L'enjeu est plus fort encore puisqu'il a été convenu de mettre en place, sous l'autorité du préfet, un groupe de concertation sur le choix de l'ouverture dominicale des grandes surfaces à Albertville.

### Rappel du contexte

1. La loi d'août 2009 prévoit, indépendamment de la labellisation « ville touristique », la possibilité pour les *enseignes alimentaires*, d'ouvrir le dimanche.
2. La Ville d'Albertville n'est pas répertoriée comme « ville touristique ». La question se pose, mais n'est pas tranchée. En revanche, au regard de la Direction Départementale du travail de Savoie et concernant le caractère touristique du département, les gens qui souhaitent travailler le dimanche en dehors du secteur alimentaire le peuvent.

### LA POSITION DE PHILIPPE MASURE, MAIRE D'ALBERTVILLE

3. Le Maire d'Albertville a été interpellé très tôt par les salariés de ED (mai 2009), qu'il a écoutés et soutenus car il comprend leur action. Par courrier, il mettait en garde la direction d'ED contre ce qui n'était encore qu'une intention. Suite à l'ouverture dominicale effective du magasin ED d'Albertville à l'automne, il recevait en mairie les représentants du personnel d'ED puis un collectif plus large. Fort de leur attente, il entreprenait des démarches avec les services de l'Etat et avec la Direction Régionale d'ED, où il a défendu une position très claire :
  - a. En tant que Maire, il refuse d'envisager que l'on puisse imposer le travail dominical à des salariés non consentants.
  - b. Pour lui, l'ouverture du dimanche a pour effet d'altérer la vie de famille des travailleurs dominicaux. De plus, elle rentre dans une spirale consumériste à l'échelle du bassin qui va à l'encontre d'activités dominicales plus riches et conviviales (sport, culture, loisirs, parents, amis...). Ceci n'est pas souhaitable dans de grandes villes, mais devient proprement scandaleux devant la richesse de notre environnement montagnard.
  - c. Il considère que l'ouverture dominicale de quelques magasins constitue une concurrence déloyale dans le bassin. Elle débouchera à terme sur la généralisation du



VILLE D'ALBERTVILLE  
12, COURS DE L'HÔTEL DE VILLE - BP 104  
73207 ALBERTVILLE CEDEX  
TÉL. +33 (0)4 79 10 43 00  
FAX. +33(0)4 79 10 43 09

système. On constatera alors que toutes les grandes surfaces y auront perdu : coûts supplémentaires liés à l'ouverture du dimanche sans augmentation globale du chiffre d'affaires, les clients n'étant pas extensibles.

- d. Si les ouvertures se généralisent le dimanche, alors la concurrence sera telle que c'est la mort annoncée du petit commerce, entraînant des pertes d'emplois auxquelles s'ajoutera un risque d'extension des conflits sociaux.
- e. En termes de bilan carbone, l'ouverture dominicale aurait des effets particulièrement négatifs.

S'il a gardé une relative discrétion face au problème, notamment en ne participant pas aux manifestations dominicales devant le magasin, c'est parce qu'il souhaitait conserver un rôle de médiation entre les salariés et la Direction de ED.

En décembre 2009, il recevait en mairie le Directeur régional d'ED accompagné de son DRH, pour leur conseiller la modération suite à la montée des tensions le dimanche matin. Il proposait de surseoir immédiatement à l'ouverture dominicale d'ED et d'envisager une reprise des négociations avec les employés, une fois le calme revenu. La Direction régionale d'ED n'ayant pas suivi son conseil, il lui a fait part début janvier 2010 de sa désapprobation et de sa décision de prendre dorénavant une part plus active et publique dans le traitement de ce dossier.

Il convenait avec Mme Conca, la nouvelle sous-préfète d'Albertville, d'organiser une séance de concertation qui s'est tenue à la sous-préfecture le vendredi 29 janvier.

A l'issue de la réunion, deux initiatives ont été décidées :

- la poursuite des discussions entre Direction et salariés d'ED pour déboucher au plus tard fin février sur un accord portant sur le volontariat du personnel et une revalorisation de la rémunération du dimanche. En attendant, le Maire proposait que **le magasin reste fermé pendant cette période.**

- **la mise en place d'un groupe de concertation, sous la haute autorité du Préfet de la Savoie, en vue de discuter d'un accord de branche avec toutes les organisations professionnelles concernées sur le choix de l'ouverture dominicale à Albertville.**

A noter que lors de l'Assemblée Générale de l'Union des Commerçants et Artisans d'Albertville, les représentants des commerçants se sont déclarés majoritairement contre le travail dominical.

Enfin, lors de sa séance du 8 février, le Conseil Municipal d'Albertville a adopté à l'unanimité moins une abstention une motion condamnant l'ouverture dominicale des commerces de grande distribution et appuyant la proposition faite lors de la réunion organisée en sous-préfecture le 29 janvier 2010 d'installer, sous la haute autorité du préfet, un groupe de réflexion sur l'ouverture dominicale des commerces de grande distribution à Albertville, associant les représentants des enseignes, des personnels, des organisations syndicales et des acteurs économiques comme l'Union des Commerçants et Artisans d'Albertville.

*Albertville, le 9 février 2010*